

SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER ALFA

CAHIER DES CHARGES

**Acquisition et Mise en service d'un système de
contrôle d'accès physique et de gestion de temps
du personnel de la SNCPA**

Consultation N°187/2026

Juillet 2026

Sommaire

Article 01 : Objet	3
Article 02 : Sites concernés	3
Article 03 : Etendus de fournitures, travaux et prestations	3
Article 04 : Délai d'exécution	7
Article 05 : Conditions de participation à la consultation	7
Article 06 : Conditions générales de remise des offres	8
Article 07 : Additifs au dossier de la consultation	10
Article 08 : Délai de validité des offres.....	10
Article 09 : Offre de prix.....	10
Article 10 : Critère de sélection.....	10
Article 11 : Remise des rapports	10
Article 12 : Réception	11
Article 13 : Mode de paiement.....	11
Article 14 : Pénalités de retard	11
Article 15 : Sous-traitance.....	11
Article 16 : Suspension des délais.....	12
Article 17 : Garantie de conformité.....	12
Article 18 : Maintenance et Garantie	12
Article 19 : Formation	12

Article 01 : Objet

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en service d'un système, clé en main, pour le contrôle d'accès physique et la gestion du temps du personnel au sein des **deux sites** de la Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa pour la totalité de 700 agents et cadres.

Article 02 : Sites concernés

- Site 1 : Siège social de la SNCPA à Kasserine

Le siège social de la SNCPA à Kasserine est un complexe industriel de production de papier et de transformation utilisant divers produits chimiques et pâte d'alfa. L'environnement de travail présente des contraintes spécifiques qui doivent être prises en compte lors de la conception, de l'installation et de l'exploitation du système de contrôle d'accès et de pointage. Le système de contrôle d'accès et de gestion du temps sera installé au niveau de la porte principale de l'usine, dans un hall couvert réservé à cet effet. Il permettra d'assurer le contrôle et la gestion des accès du personnel, des visiteurs, des véhicules et des engins autorisés à accéder au site, tout en garantissant la traçabilité des mouvements et la sécurisation des accès.

- Site 2 : Agence commerciale à Tunis

L'Agence commerciale de Tunis est un site administratif de la SNCPA. Dans le cadre du présent projet, il sera équipé d'un système de gestion du temps permettant l'enregistrement et le suivi des présences du personnel ainsi que l'exploitation centralisée des données de pointage.

Article 03 : Etendus de fournitures, travaux et prestations

3.1 Fourniture :

- Fourniture, installation, configuration et mise en service d'un système de contrôle d'accès et de gestion des temps clé en main.

Ce système comporte :

- Deux (02) tourniquets tripodes motorisés bidirectionnels dédiés à l'entrée et deux (02) tourniquets tripodes motorisés bidirectionnels dédiés à la sortie. Chaque tourniquet sera associé à une pointeuse biométrique à reconnaissance faciale et lecteur de carte RFID, solidement intégrée et fixée sur son support de passage en acier inoxydable, formant un ensemble unique de contrôle d'accès et de pointage. (Voir **annexe 03** à remplir)

- 1050 Cartes RFID.
- Deux (02) barrières automatiques motorisées (voir **annexe 05** à remplir), couvrant la largeur de la porte principale, associées à deux (02) lecteurs UHF dédiés au contrôle d'accès des véhicules et des engins. Les lecteurs UHF assureront l'identification automatique des véhicules autorisés. Les barrières seront configurées pour une ouverture et une fermeture synchronisées, avec un mode de commande manuelle permettant la gestion contrôlée des entrées et sorties des véhicules et engins des visiteurs.

Les barrières automatiques devront intégrer un système de détection de présence empêchant leur fermeture tant qu'un véhicule, un engin ou un obstacle se trouve sous la lisse ou dans la zone de passage.

- 150 Cartes UHF.
- Deux (02) postes informatiques (voir **annexe 06** à remplir) complets configurés et dédiés au système de contrôle d'accès et de pointage, dont un (01) installé au siège social de la SNCPA à Kasserine et un (01) au site de Tunis, permettant la supervision, l'administration et l'exploitation du système sur les deux sites.
- Une (01) pointeuse à reconnaissance faciale et Carte RFID pour l'agence à Tunis. (Voir **annexe 04** à remplir)

3.2 Travaux et prestations :

- Le fournisseur s'engage à installer tous les équipements dans tous les sites : fixation, câblage réseau et alimentation courant.
- Assurer la configuration et l'initialisation des équipements du système.

Noter Bien : L'ensemble des équipements, accessoires et fournitures nécessaires au bon fonctionnement et à la mise en service du système est à la charge exclusive du soumissionnaire, même s'ils ne sont pas explicitement mentionnés dans le présent cahier des charges.

3.3 Logiciels de gestion

- Logiciel de gestion de contrôle d'accès physique et de gestion des temps adapté aux différents horaires de travail de la SNCPA :

Siège social de la SNCPA à Kasserine :

- Personnel factionnaires (Trois équipes)

- ☐ 1^{er} faction : 05h00 – 13h00
- ☐ 2^{ème} faction : 13h00 – 21h00

☐ 3^{ème} faction : 21h00 – 05h00

- **Personnel administratif**

Horaire d'hiver :

- ☐ Entrée : 08h00 – Sortie : 12h00 (séance du matin)
- ☐ Entrée : 14h00 – Sortie : 18h00 (séance de l'après-midi)
- ☐ Samedi (Permanence une (01) fois par mois) : 08h00 – 12h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan:

- ☐ Entrée : 08h00 – Sortie : 14h00
- ☐ Samedi (Permanence deux (02) fois par mois) : 08h00 – 13h00

- **Personnel Techniques et Ouvriers**

Les Cadres :

Horaire d'hiver :

- ☐ Entrée : 07h30 – Sortie : 12h00 (séance du matin)
- ☐ Entrée : 14h00 – Sortie : 18h00 (séance de l'après-midi)
- ☐ Samedi : 07h30 – 13h00

Ouvriers :

- ☐ Entrée : 07h30 – Sortie : 16h00
- ☐ Samedi : 07h30 – 13h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- ☐ Entrée : 07h30 – Sortie : 14h30

- **Ouvriers de standard téléphonique**

Horaire d'hiver :

- ☐ Entrée : 07h30 – Sortie : 14h00 (Equipe 1)
- ☐ Entrée : 12h00 – Sortie : 18h30 (Equipe 2)
- ☐ Samedi : 07h30 – 14h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- ☐ Entrée : 07h30 – Sortie : 13h00 (Equipe 1)
- ☐ Entrée : 09h00 – Sortie : 14h30 (Equipe 2)

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- ☐ Entrée : 07h00 – Sortie : 13h00
- ☐ Samedi : 07h00 – 13h00

- **Le standardiste**

Horaire d'hiver :

- ☐ Entrée : 07h00 – Sortie : 13h00 (séance du matin)
- ☐ Entrée : 13h00 – Sortie : 19h00 (séance de l'après-midi)
- ☐ Samedi : 07h00 – 13h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- ☐ Entrée : 07h00 – Sortie : 13h00
- ☐ Samedi : 07h00 – 13h00

- **Agence commerciale à Tunis**

Horaire d'hiver :

- ☐ Entrée : 08h00 – Sortie : 12h00 (séance du matin)
- ☐ Entrée : 13h00 – Sortie : 17h00 (séance de l'après-midi)
- ☐ Samedi : 08h00 – 12h00

Horaire d'été et du mois de Ramadan :

- ☐ Entrée : 07h30 – Sortie : 13h30
- ☐ Samedi : 07h30 – 13h30

- Consultation des pointages, génération des rapports, import, exports Word/Excel/PDF.
- Paramétrage des horaires, des congés, des cessations de travail, des absences et les profils d'accès.
- Accès multiutilisateurs avec droits personnalisables.

Le système devra intégrer des mécanismes avancés de sécurité garantissant la protection, le chiffrement et la confidentialité des données biométriques conformément aux bonnes pratiques de cyber sécurité. Il devra également assurer la sauvegarde automatique des données (données biométriques, données de pointage, configuration système), la traçabilité des opérations et la limitation des accès aux seules personnes habilitées.

Noter Bien :

Les licences logicielles fournies dans le cadre du présent marché devront être perpétuelles (à vie), valides sans limitation de durée et ne nécessitant aucun abonnement ou renouvellement périodique pour leur utilisation.

La SNCPA décline toute responsabilité relative aux licences, droits d'utilisation ou de distribution des logiciels fournis.

Le soumissionnaire est seul responsable de leur conformité légale et de toute conséquence juridique liée à leur exploitation.

3.4 Formation

- Assurer une formation complète des agents désignés par la SNCPA portant sur la configuration, le paramétrage, l'administration, l'exploitation et la manipulation du système de gestion des présences et de contrôle d'accès, afin de garantir son utilisation autonome et optimale
- Fourniture d'un manuel d'utilisation et de configuration en langue française.

3.5 Documents techniques à remettre

Le soumissionnaire retenu devra remettre :

- Les fiches techniques détaillées de tous les équipements proposés.
- Les plans d'implantation et de tous les câblages.
- Le manuel d'installation, de configuration et d'exploitation.
- Le dossier technique complet en deux exemplaires (papier + version numérique).
- Logiciels d'installation de toutes les applications en supports numériques.

Article 04 : Délai d'exécution

Le fournisseur retenu devra livrer et mettre en service l'ensemble du système dans un délai maximum de **60 jours calendaires** à compter à partir de la date du Bon de Commande.

Article 05 : Conditions de participation à la consultation

1. La participation se fait à titre individuel avec souscription d'un engagement unique.
2. les participants ne peuvent remettre qu'une seule offre technique (sans options ni variantes).

Les participants, et afin de mieux apprécier l'importance des travaux à faire, sont convoqués à effectuer une visite sur site :

- ✓ Au siège social de la SNCPA à Kasserine
Adresse : Av. Habib Bourguiba – Kasserine
Tél 77 474 824/ 77 474 513
- ✓ A l'agence commerciale de Tunis
Adresse : 06 Avenue Habib Bourguiba Tunis
Tél 71 349 633

Pour obtenir les informations jugées nécessaires à la bonne compréhension et à la conduite du projet, une visite des sites est recommandée. L'attestation de visite, établie conformément au modèle figurant en **Annexe1**, peut être jointe à l'offre à titre informatif.

Le soumissionnaire demeure seul responsable de la collecte des informations qu'il juge nécessaires à l'élaboration de son offre.

Article 06 : Conditions générales de remise des offres

L'offre doit être consignée dans une enveloppe fermée et scellée. Elle doit porter la mention : « A NE PAS OUVRIR » Consultation N°187/2026: «Acquisition et Mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps du personnel de la SNCPA»

L'offre doit contenir obligatoirement les documents suivants :

- Les documents administratifs.
- L'offre technique.
- L'offre financière.

Les offres doivent parvenir recommandées ou par rapide poste ou par dépôt direct (contre un bon de dépôt) à l'adresse suivante : **Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa 06, Av. Habib Bourguiba -1200 Kasserine Tunisie**

Seules les offres reçues au plus tard à **la date limite de réception des offres indiquée dans la consultation seront acceptées ; le cachet du bureau d'ordre de la SNCPA fait foi.**

1-Documents administratifs :

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentifications
A1	Attestation de solde pour les soumissionnaires résidents en Tunisie.	Obligatoire	-
A2	Le présent cahier des charges.	A compléter par le soumissionnaire.	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du cahier des charges. La mention lu et approuvé doit être manuscrite.
A3	Un extrait du Registre National des Entreprises	L'original dûment actualisée.	-
A4	Une fiche de renseignement (Présentation et identification du soumissionnaire).	Copie du modèle figurant en Annexe2 dûment complétée	Date, signature et cachet du soumissionnaire

2-L'offre technique :

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
T1	Une Fiche technique à remplir par le soumissionnaire, compte tenu de la demande de la SNCPA.	Conformément au modèle en Annexe3, Annexe4, Annexe5 et Annexe6	Paraphé à chaque page et dûment signé à la dernière.
T2	Fiches techniques des matériaux proposés.	-	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T3	Modèle d'engagement d'un dossier technique à remplir par le soumissionnaire, compte tenu de la demande de la SNCPA.	Annexe7	Date, signature et cachet du soumissionnaire.

3- L'offre financière :

N° d'ordre	Désignation	Opération à réaliser	Authentications
F1	La soumission financière	Une soumission conformément au modèle de soumission de l'offre financière. Annexe8	Signature et cachet du soumissionnaire.

Sera rejetée :

- Toute offre parvenue au Bureau d'ordre de la S.N.C.P.A après le délai.
- Toute offre qui ne comporte pas la fiche de soumission technique **Annexe3, Annexe4, Annexe5, Annexe6 et Annexe7**.
- Toute offre qui ne comporte pas la soumission financière **Annexe8**.

Article 07 : Additifs au dossier de la consultation

Tout fournisseur peut demander par écrit des éclaircissements au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Si les éclaircissements demandés sont fondés, ils feront l'objet d'additif(s) aux documents de la consultation.

Article 08 : Délai de validité des offres

Les offres resteront valables durant **120 jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

La SNCPA peut solliciter le consentement des soumissionnaires à une prolongation de la validité des offres.

Article 09 : Offre de prix

Les soumissionnaires doivent proposer des prix forfaitaires en Hors Taxe et en Toutes Taxes Comprises, comportant tous les coûts résultant de l'exécution de la consultation (Mise en service du système (équipements+logiciels), frais de déplacement et d'hébergement, Formations, Service Après Vente...) conformément aux modèles indiqués dans le document offre financière (**Annexe 8**).

Article 10 : Critère de sélection

Le choix du soumissionnaire se fait sur la base de l'offre financière la moins-disante. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs offres, les soumissionnaires concernés seront invités à présenter de nouvelles offres. Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Article 11 : Remise des rapports

Le soumissionnaire retenu est tenu de remettre à la SNCPA des rapports détaillés après l'exécution de chacune des phases suivantes :

- **Phase1** : La mise en service du système de contrôle d'accès en question au siège sociale à Kasserine et la mise en service de la pointeuse avec reconnaissance faciale et Carte RFID à l'agence commerciale à Tunis,
- **Phase 2** : Une formation sur le bon fonctionnement des équipements et les logiciels mis en œuvre avec un test d'exécution durant un mois,
- **Phase 3** : Réception définitive du projet.

Article 12 : Réception

- **Une réception provisoire de la première phase** matérialisée par un PV de réception provisoire signé par les deux parties sera prononcée après la réception du rapport définitif de la phase 01 validé par la SNCPA.
- **Une réception provisoire de la deuxième phase** matérialisée par un PV de réception provisoire signé par les deux parties sera prononcée après la réception du rapport définitif de la phase 02 validé par la SNCPA.
- **Une réception définitive** matérialisée par un PV de réception définitive signé par les deux parties sera prononcée après la période de garantie.

Article 13 : Mode de paiement

Le mode de paiement sera comme suit :

- **50%** Après réception des équipements et mise en service du système complet et validation du rapport de la 1^{ère} phase par le comité de pilotage.
- **40%** Après une formation des agents manipulant le système et un test d'exécution d'une durée d'un (01) mois et validation du rapport de la 2^{ème} phase par le comité de pilotage.
- **10%** Après la réception définitive du projet.

Article 14 : Pénalités de retard

La SNCPA se réserve le droit, au cas où les délais de réalisation de la mission ne seraient pas respectés par le soumissionnaire retenu, d'appliquer une pénalité 1% du montant TTC de la consultation par jour de retard, les pénalités sont plafonnées à 5% du montant total TTC.

Article 15 : Sous-traitance

Le soumissionnaire retenu ne pourra en aucun cas sous-traiter tout ou partie de la mission sans autorisation écrite et préalable de la SNCPA.

Article 16 : Suspension des délais

Les délais prévus pour la réalisation du projet seront suspendus d'office le jour de la remise des rapports provisoires au bureau d'ordre de la SNCPA jusqu'à leur approbation.

La suspension des délais peut être décidée par la SNCPA soit de sa propre initiative, soit à la demande du soumissionnaire retenu (elle doit être légale et justifiée).

La décision de suspension des délais ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 17 : Garantie de conformité

Le fournisseur garantie que :

- les équipements proposés répondent aux spécifications techniques décrites dans son offre,
- le bon fonctionnement de tous les équipements et les logiciels.

Il exécutera à sa charge toute modification nécessaire à l'adaptation de son produit conformément aux exigences du cahier des charges durant la période de garantie.

Article 18 : Maintenance et Garantie

La garantie sera au minimum d'un (01) an pour l'ensemble des équipements installés et les logiciels accompagnés. La période de garantie commence à partir de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

Au cours de la période de garantie, le soumissionnaire doit assurer les réparations et les remplacements des pièces défectueuses, des équipements mal dimensionnés ou inadaptés sans indemnité.

La mise en œuvre des garanties ne doit en rien perturber l'activité des exploitants ni remettre en cause les engagements fonctionnels ou de confort de l'exploitation.

Pour chaque anomalie ou panne survenu sur un organe ou un ensemble d'organes constituant les équipements, le soumissionnaire sera réclaté des défauts, il est tenu à intervenir pour la correction des défauts ou les réparations des pannes dans un délai maximal de 48 heures de la date de la notification de la réclamation. Sinon le fournisseur s'engagera à rembourser la SNCPA tous les frais qu'elle a supporté pour la réparation et le remplacement des pièces défectueuses.

Le soumissionnaire s'engage à garantir la disponibilité des pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement, à l'entretien et à la réparation du système fourni, pendant une durée minimale de cinq (05) ans à compter de la date de réception définitive.

Le soumissionnaire est tenu, sur demande de la SNCPA, de signer un contrat de maintenance couvrant les équipements et les logiciels fournis.

Article 19 : Formation

Seize (16) agents du personnel de la SNCPA vont subir une formation sur le fonctionnement du système en question, dont : Douze (12) Agents au Siège Social de la SNCPA à Kasserine et quatre (04) Agent à l'Agence de Tunis.

Le soumissionnaire devra assurer la formation et l'assistance technique des seize (16) agents utilisateurs du système et des logiciels qu'il mettra en œuvre : Démarrage, exploitation et configuration.

La formation devra apporter aux participants la connaissance et les compétences nécessaires à la configuration, et la mise en exploitation du système.

ANNEXE 1

MODELE D'ATTESTATION DE VISITE SUR SITE (VISITE OPTIONNELLE)

**Objet : Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès
physique et de gestion de temps**

Consultation N°1872026

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 22/07/2026

La Société Nationale de Cellulose et de papier Alfa, représentée par :

Nom et Prénom :

Fonction :

Direction / Département :

Atteste que :

Nom et prénom :

Représentant de :

En qualité de :

A effectué une visite sur site en date du :

Afin de préparer une offre en vue de participer à la consultation sus indiquée.

POUR LA SNCPA
(Noms, Prénoms et qualités du signataire)
(Cachet et Signature)

POUR LE SOUMISSIONNAIRE
(Noms, Prénoms et qualités du signataire)
(Cachet et Signature)

ANNEXE 2

Fiche de renseignement du soumissionnaire

(Consultation N°187/2026)

- Nom :.....
- Dénomination sociale :.....
- Forme juridique :.....
- Capital social :.....
- Siège social :.....
- Matricule fiscal :.....
- Registre de commerce :.....
- Tél :
- Fax :.....
- E-mail :.....
- Effectif :.....
- Activité :.....

Nom, Prénom, qualité du signataire

Signature & Cachet

ANNEXE 3

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller »)

• **Équipement n° 1 :**

- Quatre (04) tourniquets tripodes motorisés avec pointeuses à reconnaissance faciale et Lecteur RFID à installer au siège social de la SNCPA à Kasserine

Référence de l'équipement :

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Matériaux	Boitier et bras en acier inoxydable		
Température	-20°C à +60°C		
IP : Indice de Protection	Supérieure ou égale à IP 54		
Débit	Supérieure ou égal à 25 passages / minute		
Mécanisme Anti-suivi	Obligatoire		
Bras tombant en cas de panne ou coupure de courant	Obligatoire		
Mode de fonctionnement	Bidirectionnel		

- Quatre (04) Pointeuses à Reconnaissance Faciale et lecteur RFID intégrées ou liées aux
04 Tourniquets tripodes :

Référence de l'équipement :

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Reconnaissance Faciale + Carte RFID Empreinte : optionnelle		
Mode d'authentification	Principalement par reconnaissance faciale avec une alternative Carte RFID		
Temps de reconnaissance	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Capacité d'enregistrement	Supérieure ou égale à 3000 visages		
Fonctionnalité anti-spoofing : Anti-fraude biométrique	Obligatoire		
Distance de reconnaissance	Supérieure ou égale à 0.3 mètres		
Caméra Haute Définition(HD)	Supérieure ou égale a 01 Méga pixels		
Capacité Mémoire lecteur RFID	Supérieure ou égale 3000 Cartes RFID		
Vitesse d'identification par Lecteur RFID	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Protocole de communication	• TCP/IP • Wiegand		
Indice de Protection	Supérieure ou égal a IP 54		
Logiciel utilisé Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps	Obligatoire		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 4

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller »)

- **Equipement n°2 : Une (01) Pointeuse à Reconnaissance Faciale et lecteur RFID à installer à l'agence commerciale de la SNCPA à Tunis**

Référence de l'équipement :

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Technologies	Reconnaissance Faciale + Lecteur RFID Empreinte option		
Mode d'authentification	Principalement par reconnaissance faciale avec une alternative Carte RFID		
Temps de reconnaissance	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Capacité d'enregistrement	Supérieure ou égale à 500 visages		
Fonctionnalité anti-spoofing : Anti-fraude biométrique	Obligatoire		
Distance de reconnaissance	Supérieure ou égale a 0.3 mètres		
Caméra Haute Définition(HD)	Supérieure ou égale a 01 Méga pixels		
Capacité Mémoire lecteur RFID	Supérieure ou égale à 700 cartes RFID		
Vitesse d'identification par RFID	Inférieur ou égal à 0.5seconde		
Protocole de communication	• TCP/IP • Wiegand		
Indice de Protection	Supérieure ou égal à IP 54		
Logiciel utilisé Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps	Obligatoire		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 5

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller »)

- **Equipement n°3 : Deux Barrières automatiques avec Deux lecteurs UHF à installer à la porte principale du siège social de la SNCPA à Kasserine (10mètres de largeur).**

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Spécifications de la barrière automatique			
Référence de l'équipement :			
Vitesse d'ouverture	Inférieure ou égale à 6 secondes		
Temps de fonctionnement	Supérieur ou égal à cinq (05) millions (/cycle, times, fois, etc)		
Sécurité	Déverrouillage manuel		
Spécifications Du Lecteur UHF			
Distance de lecture	Supérieure ou égale à 8 mètres		
Spécifications communes entre barrière automatique et lecteur UHF			
Référence de l'équipement :			
Indice de Protection	Supérieur ou égal à IP65		
Protocole de communication	- TCP/IP - Wiegand		
Logiciel utilisé	Compatible avec le Logiciel de gestion de contrôle d'accès et gestion des temps		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 6

FICHE DE SOUMISSION TECHNIQUE

(La fiche de soumission contient les exigences de la SNCPA, le soumissionnaire doit remplir la fiche avec sa propre proposition en évitant des réponses d'ordre général ou du type « copier-coller »)

- **Equipement n°4 : Deux (02) Poste informatique complet pour l'installation des logiciels des équipements présentés dans les Annexes 3,4 et 5, au siège social de la SNCPA à Kasserine**

Référence de l'équipement :

Désignation	Caractéristiques techniques demandées	Caractéristiques proposées	Observations
Processeur	Jusqu'à 4.30 GHz turbo max 12 Mo mémoire cache		
Mémoire RAM	16 Go DDR5		
Disque dur	512 Go SSD + 1To HDD		
Lecteur optique	Lecteur graveur DVD		
RJ45	1x RJ45		
HDMI	1xHDMI		
Système d'exploitation	Windows 11		
Clavier & souris	Obligatoire		
Ecran	FHD 21.5 pouces		

Nom, Prénom, qualité du signataire Signature & Cachet

.....

ANNEXE 7

Modèle d'engagement du soumissionnaire

(Consultation N°187/2026)

Je (nous) soussigné(s)

Agissant en qualité

En cas où je serai l'adjudicataire de la présente consultation, je m'engage à :

- Fournir à la SNCPA, lors de la livraison, un dossier technique complet en langue française pour l'ensemble des équipements fournis. Ce dossier devra comprendre notamment les fiches techniques, notices d'utilisation, manuels d'installation, d'exploitation et de maintenance. Il sera remis en deux (02) exemplaires papier ainsi qu'en version numérique.
- Garantir la disponibilité des pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement, à l'entretien et à la réparation de l'ensemble des équipements fournis dans le cadre du présent marché pendant une période minimale de cinq (05) ans à compter de la date de Réception Définitive.
- Assurer, à la demande de la SNCPA, l'élaboration d'un contrat de maintenance couvrant les équipements et logiciels fournis, pour une durée minimale d'une (01) année après la Réception Définitive.

Fait à, le.....

Le soumissionnaire

(Signature et Cachet)

.....

ANNEXE 8
SOUSSION FINANCIERE
(Consultation N° 187/2026)

Je soussigné (Nom & Prénom) :

.....

Agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés en qualité de :

.....

Inscrit(e) au Registre de commerce :le :

Sous le N° :et faisant élection à :

.....

Téléphone :

Fax :

Email :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la consultation N° 187/2026 dont l'objet est :
Acquisition et mise en service d'un système de contrôle d'accès physique et de gestion de temps du personnel de la SNCPA.

Après avoir étudié et apprécié la nature et l'étendue des obligations contractuelles à exécuter, je soumetts et engage l'entreprise :

1) A exécuter les dites obligations conformément aux conditions et clauses des documents de la présente consultation moyennant les prix arrêtés comme suit :

- Montant (En Dinars Tunisien en hors taxes en chiffres et en toutes lettres)
.....
.....
- Taux de la TVA :
- Montant de la TVA (En Dinars Tunisien en chiffres et en toutes lettres)
.....
.....
- Rabais (En Dinars Tunisien en chiffres et en toutes lettres)
.....
.....
- Montants.....
.....
.....en Dinars Tunisien en toutes taxes en chiffres et en toutes lettres.

2) A maintenir notre offre de prix valable jusqu'à la date limite de validité des offres.

Fait àLe

Mention " Bon pour Soumission "
De la main du soumissionnaire
Nom, Prénom, qualité du signataire

.....

Signature & Cachet